

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

Les programmes de formation

LES STAGES

Nous avons déjà mentionné dans les pages de ce « Courrier » les stages qu'offre la Commission des Communautés européennes aux ressortissants des Pays associés, mais ce fut plutôt incidemment, comme par exemple à l'occasion de « Sept jours en Italie » (n° 10 de janvier 1966) ou encore pour vous montrer des photos de stagiaires (n°s 13 et 14, février et mai 1967). Nous ne vous avons jamais expliqué d'une manière détaillée comment se déroulent ces stages et c'est pourquoi nous tenons, cette fois-ci à vous en parler plus longuement.

LES DEBUTS

Le désir exprimé dès 1959 par les autorités responsables des Pays et Territoires d'outre-mer associés — comme l'on disait à cette époque, c'est-à-dire avant l'indépendance — est à l'origine de la création de ce programme de stages. En effet, celles-ci souhaitaient voir quelques-uns de leurs fonctionnaires participer aux travaux des services de la Commission, sans pour autant les distraire pour une trop longue durée des fonctions qu'ils exerçaient dans leurs pays.

Ce souci rencontrait parfaitement celui de la Commission qui ne voyait que des avantages à ce que ceux qui allaient partager les responsabilités des relations entre l'Europe et les Pays associés, s'informent sur ses méthodes de travail, tout en collaborant, ne fût-ce que temporairement, avec leurs collègues européens, à la solution des problèmes communs. C'est ainsi qu'au cours de l'été 1959, un premier Africain, ressortissant du Mali, est arrivé à Bruxelles. Il fut rejoint quelques mois plus tard par d'autres Africains et un Malgache. Ce premier groupe est resté chez nous pendant douze mois environ.

LES GRANDES LIGNES

En tant que responsables de ce programme, nous avons beaucoup réfléchi, discuté, expérimenté pour

savoir quelle serait la meilleure façon de l'organiser et, dès l'accession à l'indépendance des nouveaux Etats d'outre-mer, nous avons associé leurs représentants à nos délibérations.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la durée du stage, nous sommes passés des douze mois du début, à neuf mois, puis à la période de cinq mois qui est actuellement en vigueur.

Les grandes lignes de ce programme, les voici.

Chaque année, deux périodes de stages sont organisées : la première du 15 septembre au 15 février, la seconde du 15 février au 15 juillet. Au cours de chacune de ces périodes, la Commission reçoit dans ses services, neuf stagiaires des Etats associés. Ainsi au cours d'une année, chacun des dix-huit Etats peut, s'il le désire, envoyer l'un de ses fonctionnaires en stage. En outre, la Commission offre, selon les mêmes règles, deux places de stagiaire aux Pays et Territoires d'outre-mer associés, l'une étant réservée aux territoires de dépendance française, l'autre au Surinam et aux Antilles néerlandaises.

FINANCE PAR LE F.E.D.

Les stagiaires reçoivent, pendant la durée du stage, une indemnité mensuelle qui leur permet de faire face aux frais inhérents à leur séjour à Bruxelles. Cette indemnité, ainsi que tous les autres frais occasionnés par le stage — voyage d'Afrique en Europe, déplacement en Europe, etc... — sont pris en charge par le Fonds Européen de Développement. Ce fait mérite d'être souligné puisqu'il signifie que nos Associés, c'est-à-dire vos gouvernements, sont d'accord pour ce qu'une partie des fonds destinés au développement économique et social de leurs pays, soit réservée à ce programme de formation et d'information qui constitue le stage.

En conséquence, les candidatures doivent nous venir par l'entremise de la Représentation

du candidat auprès du Marché Commun. Ces candidatures ne peuvent être examinées que dans la mesure où elles sont présentées par le gouvernement et, par conséquent, appuyées par celui-ci.

Le stagiaire est affecté à l'un ou l'autre des services de la Commission et, bien entendu, principalement à la Direction générale du Développement de l'outre-mer. S'il est fonctionnaire au Ministère du Plan, il aura choisi — ou son gouvernement l'aura fait pour lui — la Direction du Fonds européen de développement ; s'il est fonctionnaire dans l'Administration des douanes, il sera plutôt intéressé par les problèmes des échanges commerciaux et des tarifs douaniers ; s'il est juriste ou diplomate, il désirera se pencher sur les questions institutionnelles, etc... Le stagiaire peut du reste être affecté successivement à deux services différents.

Mais le programme ne se limite pas à ces objectifs. Il s'agit de donner à nos collègues associés, non seulement une formation dans les secteurs qui les intéressent plus particulièrement, mais aussi de les informer sur d'autres problèmes ayant trait à l'Association et, d'une façon plus générale, au Marché Commun. C'est pourquoi, de temps à autre, sont organisés des séminaires réunissant tous les stagiaires, séminaires au cours desquels les différentes activités de la commission sont exposées et commentées par des fonctionnaires des services compétents.

LES VOYAGES D'ETUDE

En outre — et nous tenons tout particulièrement à cet aspect du stage — des voyages d'étude sont organisés dans les six Etats-membres de la Communauté, voyages au cours desquels il est donné aux stagiaires l'occasion de prendre contact et d'avoir des entretiens avec des fonctionnaires du pays d'accueil. Des visites d'installations industrielles ou agricoles sont organisées qui permettent aux stagiaires de se familiariser avec divers aménagements typiques des pays d'accueil comme par exemple les travaux d'endiguement de la mer aux Pays-Bas ou le développement de l'Italie méridionale.

Les stagiaires ont aussi l'occasion d'entrer en contact avec la population du pays, soit en flânant dans les rues, soit lors de réceptions ou de réunions organisées avec des étudiants, artisans ou autres groupes sociaux.

CENT STAGIAIRES

A la date où nous mettons ce « Courrier » sous presse, cent ressortissants des pays d'outre-mer associés ont effectué un stage à Bruxelles. Nous comptons parmi eux : un Ambassadeur et de nombreux autres diplomates ; le Directeur général d'une Banque de développement ; des directeurs et autres fonctionnaires dans les différents ministères. En résumé, de nombreux cadres qui, dans leur travail journalier, ont à traiter des problèmes de la coopération de leur pays avec le Marché Commun. Nous nous en félicitons, car nous estimons que ces contacts personnels et humains viennent compléter d'une façon fort heu-

reuse les relations officielles, souvent anonymes, entre les gouvernements et la Commission de la C.E.E.

Et après le stage ? C'est le « follow-up », c'est-à-dire à la fois le désir de savoir ce que sont devenus nos « anciens » et les moyens d'y parvenir. Bien entendu, dans de nombreux cas, nous sommes tenus quasi automatiquement informés ; par exemple lorsqu'il s'agit de diplomates nommés en poste à Bruxelles, nous en sommes avisés dès leur arrivée. D'autres, affectés dans leur pays ou à l'extérieur, nous informent par écrit de leur nouvelle situation. Mais nombreux sont ceux — et n'est-ce pas humain ? — qui, sans oublier le temps passé à Bruxelles, ne se préoccupent pas, ou ne peuvent se préoccuper dans l'immediat, d'informer leurs collègues et amis européens des changements intervenus dans leur carrière.

Afin de maintenir les liens entre les anciens stagiaires et nous-mêmes, une lettre est adressée trois ou quatre fois par an à tous ceux qui, depuis 1959, ont effectué un stage dans nos services, lettre par laquelle nous leur donnons des nouvelles de leurs anciens collègues. A cette lettre est jointe une liste reprenant les noms de tous les anciens, liste mise à jour concernant leur situation et leur adresse, dans la mesure où ces renseignements nous sont connus. Chacun d'entre eux peut ainsi être informé de ce que sont devenus ses camarades de stage.

Cette liste est également remise aux fonctionnaires de la Direction générale se rendant en mission dans les pays associés qui ont ainsi l'occasion de prendre d'utiles contacts au cours de leur séjour dans le pays visité.

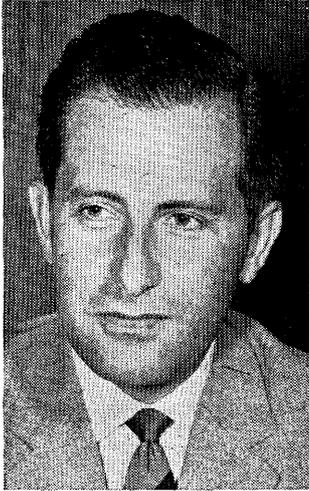
LE STAGE — UNE BONNE CHOSE ?

Pour répondre à cette question, il ne suffira pas de citer des chiffres, d'élaborer des statistiques. Notre système de stage est largement axé sur la personne du stagiaire : pour nous, il n'est pas un jeune, frais émoulu d'une université ou d'un autre institut d'enseignement. Nous voyons en lui un personnage mûr, avec une certaine formation, certes, mais surtout avec le sens de la responsabilité qui lui est impartie par l'octroi du stage. Nous lui parlons souvent de la nécessité de développer une « initiative de travail », afin qu'il tire le plus grand profit de son séjour dans les services de la Commission.

C'est pour apprendre, bien sûr, que les stagiaires viennent chez nous. Mais c'est aussi et surtout pour collaborer avec nous que leurs gouvernements les envoient à Bruxelles. N'est-ce pas parmi les anciens stagiaires, réintégrés dans la fonction publique de leur pays, que nous trouverons nos interlocuteurs les plus valables — connaissant vraiment bien les rouages du Marché commun — pour cette magnifique œuvre qu'est l'Association ?

Voilà pourquoi nous croyons que notre système de stage, bien compris et bien exécuté de part et d'autre, est un élément important dans la collaboration entre la Communauté et les pays d'outre-mer qui lui sont associés.

E. WIRSING



Monsieur Erich Wirsing est depuis 4 ans Chef de la Division des Programmes à la Direction du Fonds Européen de Développement de la Direction générale du Développement de l'Outre-Mer.

Né le 29 juin 1927 à Cologne, Monsieur Wirsing a étudié le droit et les sciences économiques en Allemagne puis, plus particulièrement, les problèmes européens au Collège d'Europe à Bruges. Cette formation a été complétée par un séjour d'études d'un an en Egypte en 1956-1957.

Admis à la magistrature en Allemagne, Monsieur Wirsing est entré en 1957 dans les cadres supérieurs du Ministère de l'Economie de la République Fédérale. C'est à ce titre que, de 1957 à 1958, il s'est occupé particulièrement des questions relatives aux aspects internationaux de la politique industrielle.

Monsieur Wirsing s'est vu appelé à faire partie des services de la Commission de la C.E.E. peu après la création de celle-ci en 1958. En qualité de Chef de Cabinet adjoint de Monsieur von der Groeben, membre de la Commission, Monsieur Wirsing a été notamment amené à traiter des problèmes concernant la politique de la concurrence à l'intérieur du Marché Commun; celle-ci, en fait, consiste à développer de nouvelles structures économiques dans l'Europe des Six. En outre, en tant que membre du Comité Permanent du 1er F.E.D., Monsieur Wirsing a pris part, dès leur début, aux travaux du Groupe du Développement de l'Outre-Mer de la C.E.E.

C'est à ces travaux que Monsieur Wirsing se consacre maintenant entièrement depuis septembre 1963: à cette date, en effet, il a été nommé Chef de la Division des Programmes du F.E.D. Cette division est chargée d'une part de la programmation des interventions de coopération financière et technique que la C.E.E. finance dans les Etats et pays qui lui sont associés, et d'autre part, de l'instruction détaillée sur pièces et sur place des projets d'investissement envisagés par cette programmation et présentés par les autorités des Etats et pays associés. Les propositions de financement élaborées par la Division des Programmes pour les projets qui lui paraissent devoir être retenus, en collaboration avec des services techniques et financiers du F.E.D., sont soumises pour avis au Comité du F.E.D., et, après l'avis favorable de celui-ci, transmises pour décision à la Commission de la C.E.E. Enfin, après l'exécution des travaux d'investissement, la Division des Programmes vérifie, en collaboration avec les autorités des pays associés, les résultats et les effets des projets financés.

Chers Lecteurs,



C'est la rentrée après la période des congés d'été, rentrée qui se fait sous le signe de la fusion des Exécutifs des trois Communautés européennes.

Vous avez sans doute pu vous en informer dans la presse quotidienne. Nous voulions quand même vous rappeler ce fait important en quelques lignes que vous trouverez à la page 4. Nous reviendrons, bien entendu, sur la composition de la Commission et de ses services dans un prochain numéro.

En premier lieu, nous vous présentons aujourd'hui notre programme de stage pour fonctionnaires de vos gouvernements, un des volets de l'action de la Communauté pour la formation des cadres de ses Associés (voir n° 13 pour les bourses et n° 3 pour les colloques).

Vous trouverez aussi la suite d'une série d'articles sur le Kennedy-Round dont vous n'ignorez pas l'importance pour les relations commerciales dans le monde.

J'espère que ce numéro retiendra votre intérêt et que vous me ferez connaître vos suggestions. Vous savez combien je tiens à recevoir un écho de nos amis lecteurs.

Cordialement,

O.I. SOLF.

Nous continuons la publication d'une série de courts résumés des données essentielles concernant chacun des Etats et Territoires associés. Ce numéro est consacré à la République du Tchad et à la République Togolaise. Il nous a semblé intéressant d'indiquer, le cas échéant, en regard de chacune des rubriques, en caractère gras, les interventions du F.E.D. s'y rapportant et qui ont pour objet de promouvoir le développement économique et social des Etats associés par un effort complémentaire de ceux accomplis par ces Etats. (Voir page 7.)

LA FUSION

Le 30 mai 1967, les gouvernements des six pays de la C.E.E. ont décidé de mettre en vigueur, à partir du 1er juillet 1967, le Traité qu'ils avaient conclu le 8 avril 1965 sur la fusion des Institutions des trois Communautés européennes.

Cette opération de « fusion » des trois exécutifs européens consiste à confier l'exécution des trois traités (Marché Commun, Euratom et C.E.C.A.) à une seule commission et à un seul Conseil au lieu des trois qui existaient jusqu'au 1er juillet '67.

Cette réforme, conçue dans un souci d'efficacité, doit éviter la dispersion d'instances communautaires dont les travaux et les décisions portaient souvent sur des sujets étroitement imbriqués : politique sociale, politique de l'énergie, programmation, etc...

La Commission unique et le Conseil de Ministres, également unique, seront désormais les seuls centres de décision. Quant aux traités, avec leurs objectifs et les pouvoirs propres à chaque Exécutif, ils restent pour le moment inchangés, sauf dans les articles qui touchent au fonctionnement interne.

Autrement dit, la fusion va s'opérer en deux phases. Tout d'abord l'harmonisation des Institutions et de leurs services administratifs, ensuite celle des Traités qui doit intervenir après une période de trois ans.

Pendant cette période de trois années, l'Exécutif unique, compo-

sé de quatorze membres, aura pour tâches de régler les problèmes multiples et complexes que pose la Fusion.

Sur le plan administratif, la refonte des services sera la première chose à réaliser. L'unification des ressources financières pose un problème d'harmonisation entre celles de l'Euratom et de la C.E.E. jusqu'ici consistant en

contributions des Etats Membres alors que celles de la C.E.C.A. étaient assurées par un impôt européen, le « prélèvement ».

La fusion des traités comportera, à n'en pas douter, certaines difficultés, par exemple : l'étendue des pouvoirs de la nouvelle Commission, la dose de « supranationalité » à inclure dans le nouveau traité, etc...

Le 1er juillet 1967 marque ainsi une nouvelle étape de la Construction européenne.

COMPOSITION DE LA NOUVELLE COMMISSION UNIQUE *

Président	:	Jean REY (Belge)
Vice-Présidents	:	Raymond BARRE (Français) Fritz HELLWIG (Allemand) L. LEVI-SANDRI (Italien) S.-L. MANSHOLT (Néerlandais)
Membres	:	Victor BODSON (Luxembourgeois) Guido COLONNA (Italien) Albert COPPE (Belge) Jean-François DENIAU (Français) Hans von der GROEBEN (Allemand) Wilhelm HAFERKAMP (Allemand) Eduardo MARTINO (Italien) Henri ROCHEREAU (Français) Emmanuel SASSEN (Néerlandais)

* Par ordre alphabétique.



LE KENNEDY ROUND (II)

Avant d'en arriver aux résultats du Kennedy Round, il semble utile de rappeler les problèmes qui se posaient aux négociateurs et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leur tâche.

Du mois d'avril 1963 au début de l'année 1967, on ne peut réellement pas parler de négociations, mais bien plutôt de préparation des dossiers. Il aura donc ainsi fallu quatre années pour que, les positions communes ayant été définies, on puisse enfin entrer, à quelques semaines de la date ultime, dans la phase des véritables négociations.

Première difficulté : le niveau de la baisse

La première difficulté consistait à établir un accord réel sur le niveau de la baisse tarifaire à appliquer. L'hypothèse de départ était bien sûr d'appliquer une baisse linéaire de 50 %. Mais la Communauté se serait alors trouvée dans une situation très défavorable par rapport aux Anglais et aux Américains, et ceci pour deux raisons :

1. le tarif extérieur commun des Six est très homogène, et les droits extrêmes sont situés en grande majorité entre deux limites très restreintes (entre 0 et 20 %) alors que le tarif américain est très dispersé (il comportait des droits supérieurs à 100 %). Le tableau ci-dessous montre bien cette disparité :

REPARTITION DES DROITS

NIVEAU DES DROITS	Fréquence des pourcentages		
	Les Six	Royaume-Uni	Etats-Unis
0	7,9	8,4	9,7
1 - 10 %	33,1	30,1	25,8
11 - 20 %	54,8	30,8	36,6
21 - 30 %	4,1	9,6	14,6
31 - 40 %	0,1	19,5	4,7
41 %	0	1,6	8,6
% des droits, inférieurs à 20 %	95,8	69,3	72,1

2. la Communauté a un tarif extérieur commun dont les droits sont en moyenne beaucoup moins élevés que les droits américains ou anglais (voir tableau ci-dessus). Et il est bien évident qu'une baisse linéaire uniforme de 50 % n'a pas les mêmes effets si elle s'applique à un droit de 75 % ou à un droit de 15 %.

Deuxième difficulté : les « Exceptions »

Le développement économique ne se fait pas au même rythme et dans tous les secteurs pour tous les Etats. Il s'ensuit que certains gouvernements préfèrent ou se trouvent dans la nécessité de « protéger » certains de ces

secteurs. Cela signifie que chaque partenaire de la négociation a dû établir une liste des produits pour lesquels la réduction ne serait qu'appliquée partiellement ou serait même totalement écartée.

Ces listes d'« exceptions » a constitué évidemment une des bases essentielles de la négociation et l'on comprend aisément que leur acceptation ait donné lieu à des discussions extrêmement serrées.

Troisième difficulté : les mesures para-tarifaires

En réalité, dans ce domaine, les difficultés sont multiples. Car il serait inutile d'accepter un abaissement des droits, si chaque gouvernement pouvait, par des mesures parallèles, prises sur le plan national, rendre vaines les décisions prises en annulant les résultats bienfaisants qui en découlent.

Ce serait le cas d'un Etat qui accepterait une réduction de 50 % des droits à l'importation sur un produit déterminé, mais qui déciderait, en même temps, d'appliquer une taxe interne de consommation du même montant.

L'American Selling Price

Il existe un exemple type de ce « détournement » de l'intention générale : c'est l'American Selling Price.

Le principe de cette mesure, appliquée par les Etats-Unis en 1922 pour protéger son industrie chimique naissante, consiste à imposer sur certains produits chimiques, soumis à cette législation (notamment colorants et matières plastiques) un droit basé non sur la valeur réelle de la marchandise (de la facture) mais sur le prix pratiqué aux Etats-Unis pour une marchandise similaire de fabrication américaine.

On comprend aisément que de telles mesures donnent au Gouvernement américain ou même aux producteurs américains, la possibilité d'interdire **pratiquement** l'entrée de tout produit chimique entrant dans la catégorie visée par la législation de l'American Selling Price. Il suffirait, en effet, soit de décider la fabrication d'un de ces produits, soit d'imposer un prix élevé sur le marché national, ce qui entraînerait une augmentation proportionnelle du droit de douane.

Les positions en présence

De ce qui précède, on peut déjà se rendre compte que, dans bien des domaines industriels et agricoles, les intérêts des différents états engagés dans la négociation du Kennedy Round, sont divergents, parfois opposés. Une difficulté de plus résidait dans le fait que les Etats, dits industrialisés, n'étaient pas seuls en présence, mais qu'un certain nombre de pays en voie de développement participaient aussi à la négociation. Quelles étaient ces positions ?

Les Etats-Unis

On l'a vu, notamment dans le cas de l'American Selling Price, la tendance aux U.S.A. est toujours au protectionnisme. Cela résulte du fait que les producteurs américains (industries chimiques, du pétrole, de la laine en particulier) craignent la concurrence européenne. Dans le domaine agricole, ce protectionnisme se fait encore dur.

Cependant les Etats-Unis comprenaient qu'ils devaient pouvoir s'ouvrir le plus largement possible au marché européen. C'était leur intérêt dans le domaine de l'industrie (les échanges industriels entre l'Amérique et la C.E.E. sont à peu près équilibrés) mais c'était encore plus vrai pour les produits agricoles. Sur ce point, les Etats-Unis voulaient conserver leur situation favorable d'exportateur (l'Amérique vend à peu près cinq fois plus de produits agricoles à la C.E.E. qu'elle ne lui en achète).

La Communauté Economique Européenne

La C.E.E. avait, elle aussi, grand intérêt à un développement équilibré des échanges. Il ne faut pas oublier qu'elle est plus largement tributaire du commerce extérieur que les Etats-Unis.

Or dans de nombreux secteurs industriels, les Six ont des structures plus faibles que celles des Etats-Unis. La productivité est inférieure de moitié à celle des Américains qui ont mis en place un système de production à l'échelle de leur immense marché qui, lui, est déjà unifié. Les craintes des Six portaient surtout sur les industries des textiles de coton, de la sidérurgie, des papiers et pâtes à papier, de l'aluminium.

Dans le domaine agricole, les Six, malgré leurs efforts, ne peuvent rivaliser en productivité avec les Américains, qui disposent de près de vingt fois plus de terres par agriculteur.

Enfin, à l'intérieur même de la C.E.E., les intérêts des Etats membres ne sont pas toujours convergents. L'Allemagne et les Pays-Bas, par exemple, qui se sont toujours préoccupés de leur commerce extérieur, pouvaient faire certaines concessions tarifaires que la France et l'Italie, pays jusqu'ici à tarif élevé, auraient supporté très difficilement.

En abordant le Kennedy Round, les Six ont donc dû se montrer très prudents dans la sauvegarde de leurs intérêts en manifestant à cette occasion leur unanimité de vues. Ils y sont d'ailleurs arrivés par des compromis réciproques permettant d'équilibrer les concessions à faire par chaque Etat membre.

L'Association Européenne de Libre Echange

L'Angleterre a les mêmes soucis que la C.E.E. en matière de produits industriels. Dans le domaine agricole, étant l'un des plus gros importateurs du monde, elle cherche d'une part à défendre les intérêts de certains Etats, producteurs agricoles, du Commonwealth (Australie - Nouvelle-Zélande - Canada) et d'autre part à importer au meilleur prix possible.

Les autres Etats de l'A.E.L.E. ont des relations commerciales traditionnelles très importantes avec la C.E.E. Leur production industrielle est très spécialisée et leur économie est conçue en fonction du commerce international. Ils avaient donc intérêt à voir s'instaurer un sys-



Bruxelles, 16 mai, 1967. — Arrivée à l'aéroport de Bruxelles de M. le Ministre Jean Rey, Membre de la Commission C.E.E., venant de Genève, après la fin du Kennedy-Round.

tème de tarifs très bas. C'est pourquoi ils ont accepté d'emblée une réduction de 50 % et ont renoncé à proposer toute exception.

Cependant ils exigeaient de la C.E.E. que celle-ci tienne compte de leurs intérêts dans certains secteurs: aluminium, papiers et pâtes à papier, ferro-alliage, produits pour lesquels la C.E.E. avait déposé des demandes d'exception. Ils menaçaient même d'appliquer certaines mesures de rétorsions si leurs demandes n'étaient pas prises en considération.

LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Seuls les pays en voie de développement membres du G.A.T.T. ont participé à la négociation. Mais leurs problèmes sont identiques à ceux de tous les pays qui se trouvent dans la même situation de sous-développement. Et l'on peut considérer qu'ils en ont été les interprètes.

Leur grand souci était et est toujours de pouvoir écouler les plus grandes quantités possible de produits de base avec les plus grandes facilités. Leur position consistait donc à réclamer un tarif aussi bas que possible, voire même l'élimination de tous les droits sur les produits tropicaux. Ils demandaient également que ces produits soient retirés des listes d'exception.

Voilà donc quels étaient les problèmes et les positions des négociateurs. Nous verrons dans un prochain article ce qu'ont été les résultats de la négociation.

REPUBLIQUE DU TCHAD

REPUBLIQUE TOGOLAISE

I. DONNEES GENERALES

1. Population : 3.300.000 habit. ; densité moyenne : 2,6 h/km².
2. Superficie : 1.284.000 km².
3. Capitale : Fort-Lamy (110.000 habit.).
4. Géographie : pays essentiellement continental ; altitude moyenne faible, à l'exception de plusieurs massifs montagneux périphériques (notamment, au Nord, le Tibesti : 3.000 m).

II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population : très jeune, presque entièrement rurale (93 % du total) ; 5 % vit dans des agglomérations de plus de 5.000 habitants.

Reconstruction formations sanitaires
Hôpital de Fort-Archambault
Extension de l'hôpital d'Abéché
Hydraulique villageoise
Assainissement du Bassin St-Martin - Fort-Lamy
Sondages pour adduction d'eau Fort-Lamy
Enquête socio-économique au Moyen-Charis

Production agricole (1965) : mil et sorgho (650.000 t), coton graines (105.000 t), arachides décortiquées (93.000 t), manioc et ignames (100.000 t).

Reconstruction d'ouvrages d'art sur pistes colonnières et aménagement de nouvelles pistes
Amélioration de la production cotonnière

2. Scolarisation : 20 %.

Centre de formation professionnelle Bailli
Reconstruction de 50 écoles de brousse
Centre de formation professionnelle et technique Fort-Lamy
Agrandissement du lycée commercial Fort-Lamy
Institut d'enseignement zootechnique et vétérinaire de Fort-Lamy

3. Produit national brut : 60 milliards de F CFA soit par habitant et par an : 18.200 F CFA ou 77 uc.
4. Production minière : natron (6.271 t).
5. Industrie : principalement de transformation : huile d'arachide (67.200 hl), briqueterie industrielle (31.000 t), fibres coton (38.000 t).

Formation professionnelle d'ouvriers-textile

6. Communications : 30.000 km de routes (dont 2.150 km de routes nationales) ; en 1964 : 25 km de routes bitumées.

I. DONNEES GENERALES

1. Population : 1.620.000 habit. ; densité moyenne : 28,7 h/km².
2. Superficie : 56.600 km².
3. Capitale : Lomé (115.000 habit.).
4. Géographie : grande variété du relief qui entraîne la diversité des climats et des sols.

II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population : jeune (les moins de 14 ans représentent 51 % de l'ensemble), essentiellement rurale.

Maternité d'Anécho
Maternité et Pavillon hospitalier à Palimé
Maternité de Lomé
Assainissement de Lomé
Adduction d'eau de Lomé
Etude de développement régional d'Akposso

Production agricole :

cultures vivrières (1963) : 722.400 ha ont donné 2.743.000 t : manioc (1.088.200 t), ignames (1.397.100 t), mil et sorgho (118.600 t), maïs (66.100 t) ;
cultures industrielles : pour l'exportation (1964/65) : café (8.600 t), cacao (17.600 t), arachides (coques : 14.000 t), palmistes (\pm 10.000 t), coton-graine (6.300 t).

Palmeraies sélectionnées

2. Scolarisation : 55 %.

30 écoles primaires
Lycée et école d'Administration à Lomé
Ecole nationale d'Agriculture
Ecole d'infirmiers à Lomé

3. Produit national brut (1965) : 37 milliards F CFA, soit en moyenne par an et par habitant : 22.901 F CFA ou 93 uc.
4. Production minière (1965) : phosphates (973.000 t).
Electrification des grues du wharf de Lomé.
5. Industrie (développement industriel très réduit) (1963) : savon (780 t), parfum (22.000 l).

6. Communications (1964) : 4.662 km de routes dont 170 km bitumées ; 6.210 automobiles ; réseau ferroviaire : 493 km, aéroports : 3.

Route Badou-Atakpamé
Route Palimé-Atakpamé
Route Aflao-Hillakondji
Route Lomé-Tsevié
Route Tsevié-Blitta
Route Lomé-Palime
Etude de reconversion chemin de fer
Modernisation chemin de fer
Fourniture d'urgence : 2 niveleuses

Etude de la route
Routes de Farcha et de Chagoua-Oléa
Route de Massaguet à Bir Garat
Route Moundou-Kelo-Pala
Route Fort-Archambault - Doba et pont Bahr Sara
Etude et aménagement route Fort-Lamy - Guelendeng
Pont de Manda et de Guere

Parc automobile : 7.362 véhicules.
 Aérodomes : 43 (dont 2 internationaux).

7. Pêche : (1965) poissons d'eau douce (100.000 t), poissons séchés et fumés (14.000 t).
8. Elevage : ressource importante ; de têtes : 4.000.000 bovins, 4.000.000 ovins-caprins, 300.000 ânes, 350.000 camélins ; abattages estimé à : 157.200 bovins, 857.500 ovins-caprins ; exportation : 163.500 bovins, 122.000 ovins-caprins.

Campagne conjointe contre la peste bovine
Hydraulique pastorale - Forages
Construction de 154 puits au Kanem

9. Ressources énergétiques : production d'énergie électrique, thermique Fort-Lamy.

10. Commerce extérieur (1965)

a) valeur (1.000 uc) exportations : 27.233 ; importations : 31.193

b) quantité (1.000 t) exportations : 84,5 ; importations : 77,5. Principales exportations (valeur en F CFA) : coton (5.200 millions), bovins sur pied (507 millions), viandes (210 millions), cuirs et peaux (122 millions), natron (63 millions). Principales importations (valeur en F CFA) : machines mécaniques et pièces (975 millions), véhicules et automobiles (644 millions), tissus de coton (598 millions), et surtout carburants liquides et lubrifiants (1.578 millions),

soit par groupe d'utilisation : produits finis de consommation (41 %), biens d'équipement (21 %), énergie et lubrifiants (21 %), produits alimentaires (13 %).

Aide à la production
Soutien des prix

11. Budget : de fonctionnement (10,51 milliards F CFA).

7. Pêche : industrielle maritime (1962) : 4.000 t.
8. Elevage : (1964) têtes : bovins (166.000), ovins et caprins (1.038.000), porcins (223.000).
9. Ressources énergétiques (1965) : 10.165.000 kWh par groupes diesels ; il existe des possibilités d'exploitation d'énergie hydraulique (chutes de Palime).
10. Commerce extérieur (1965)
 a) valeur (1.000 uc) exportations : 27.056 ; importations : 44.966
 b) quantité (1.000 t) exportations : 873 ; importations : 170. Principales exportations : café (10.000 t), cacao (17.000 t), phosphates. Principales importations : essentiellement des biens de consommation (64 %) : produits de l'industrie (23 %), semi-produits (10,1 %).
11. Budget (1965) : en déficit de 598 millions de F CFA.



Les grues du port de Lomé électrifiées par le F.E.D.

Sommaire

LES PROGRAMMES DE FORMATION : les stages	
O. I. SOLF, chef de division à la Direction des Affaires Générales	p. 1
LA FUSION :	
P. BOLOMEY, fonctionnaire à la direction des Affaires Générales	p. 4
LE KENNEDY ROUND :	
P. BOLOMEY	p. 5